



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par



La gestion des épidémies grippales

Mardi 31 Janvier 2017

Une épidémie se définit par la croissance rapide de l'incidence, c'est-à-dire le nombre de nouveaux cas, d'une maladie infectieuse dans une région donnée et sur une période donnée.

La grippe saisonnière survient en France chaque année, entre les mois de novembre et d'avril. Il s'agit d'une infection respiratoire et contagieuse qui touche environ 2,5 millions de personnes par an.

La grippe pandémique est la résultante d'une transformation génétique des virus habituels. Ces spécificités sont : le nombre important de personnes touchées, le développement hors de la saison habituelle, le ratio élevé de gripes compliquées et la surmortalité.

Comment définir un seuil « épidémique » ?

Le seuil épidémique n'est pas un élément figé : il est variable dans le temps. De plus, en France, ce seuil diffère également en fonction des observateurs : en 2016, il était de 129 cas / 100 000 habitants pour l'Institut de Recherche pour la valorisation des données de Santé (IRSAN) ; et de 178 cas / 100 000 habitants pour le Réseau Sentinelles.

La méthodologie est néanmoins similaire : recueillir, analyser des données issues du « terrain », suivre la part de la population touchée par la maladie, et comparer ces données à un référentiel historique.

Le dispositif de gestion d'une épidémie de grippe

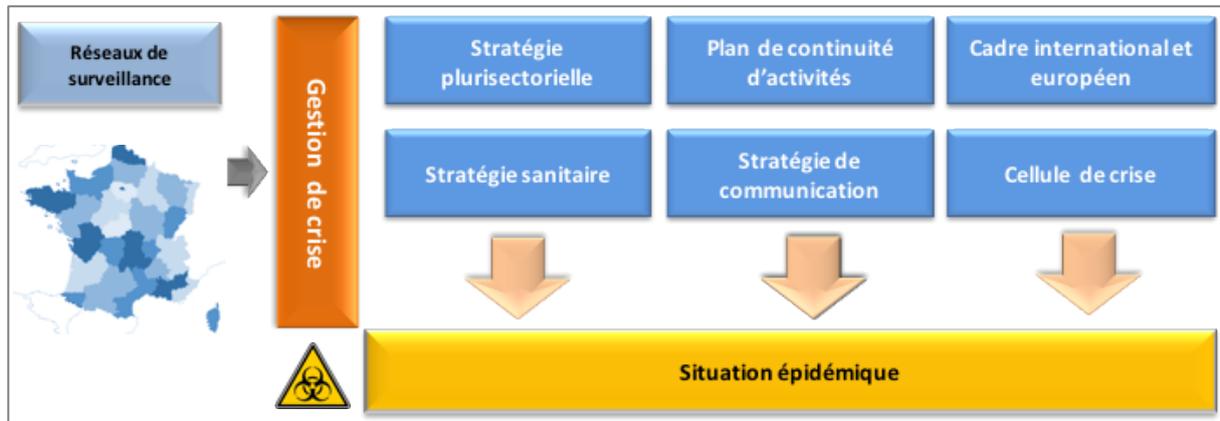
Le risque épidémique fait partie des scénarii de gestion de crise. Sa gestion comprend plusieurs dimensions :

- La surveillance épidémiologique de la grippe, la mise en place des actions de prévention et la création des outils de mesure du phénomène ;



Eclairage du mardi # 21

- La coordination et la conduite des opérations en cas d'une épidémie avérée ;
- La capacité à prendre des décisions rapides et à financer les mesures d'urgences ;
- L'évaluation des dispositifs et des traitements.



Par ailleurs, un **Plan National de Prévention et de lutte « Pandémie grippale »** a été conçu en 2011, sous forme de guide d'aide à la décision. Il est destiné prioritairement aux décideurs, aux autorités publiques et aux professionnels de la Santé.

De nombreux acteurs, organismes et institutions constituent les réseaux de surveillance. Parmi eux, on peut citer :

- **L'Agence Nationale de Santé Publique**, créée le 27 avril 2016, reprend les missions de trois agences sanitaires : l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (Inpes) et l'Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (Éprus).
- **Les Agences Régionales de Santé (ARS)** ;
- **Les Centres Nationaux de Référence de la Grippe (CNRG)**, à l'Institut Pasteur de Paris et à la Faculté de Médecine de Lyon.

Quel est le coût d'une épidémie de grippe ?

Ce coût est complexe à déterminer. Il se décompose en coûts directs et coûts indirects :

- Le coût direct moyen (médicaments et honoraires médicaux) par personne est estimé, selon les sources, entre 37 à 51 euros ou encore entre 28 à 68 euros en fonction de l'âge.
- Les coûts indirects sont nombreux : arrêts maladie (4,8 jours en moyenne¹ par malade), le coût du remplacement des absents, les surcoûts liés aux heures supplémentaires, la baisse de la consommation, etc.

Pour l'épisode grippale de l'hiver 2015, ce coût a été estimé à près **d'un milliard d'euros²** pour l'ensemble de la société française...

Rendez-vous mardi prochain pour un nouvel éclairage

¹ Etude GROG, 2007 ;

² Etude Santé Europe 1, mars 2015

